



## Foyer Départemental de l'Enfance

Siège :

70 rue de la Motte  
03000 MOULINS

☎ 04 70 46 23 14

Télécopie : 04 70 46 86 70

Antenne :

11 rue Maurice Chalus  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

☎ 04 70 32 02 017

Télécopie : 04 70 32 05 39

---

### Fiche de poste : Groupe Mixte

---

**Corps** : Personnels socio-éducatifs ; Personnels des services médicaux et de rééducation

**Cadre d'emploi** : assistant socio-éducatif, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, aide médico-psychologique

**Intitulé du poste** : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, aide médico-psychologique

#### **Lieu d'affectation** :

Foyer Départemental de l'Enfance de l'Allier  
70 rue de la Motte  
03000 Moulins

#### **Antenne** :

11 rue Maurice Chalus  
03700 Bellerive-sur-Allier

Section Foyer de l'Enfance unité mixte

---

#### **Unité du Foyer de l'Enfance** :

#### **Contexte d'intervention**

Le travail de l'éducateur au Foyer de l'Enfance, consiste à prendre en charge des jeunes de 9 à 18 ans, à temps complet, au titre de la protection de l'enfance, pour des séjours de courtes et moyennes durées, dans une institution ayant pour mission l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation.

Ces jeunes présentent une complexité d'états comportementaux et familiaux.

#### **Identification des fonctions**

Placé sous la responsabilité d'un chef de service éducatif, l'éducateur inscrit son action au sein d'une équipe pluridisciplinaire en référence au projet d'établissement et au projet de l'enfant au document individuel au contrat d'accueil et respecte toutes les procédures existantes (en interne et en externe).

Aux termes de la loi, le Président du Conseil Départemental est garant du projet pour l'enfant qu'il établit en concertation avec les titulaires de l'autorité parentale, avec toute personne physique ou morale qui s'implique auprès du mineur.

Le jeune est associé à l'établissement du projet pour l'enfant selon les modalités adaptées à son âge et à sa maturité. Il lui est remis ainsi qu'à ses représentants légaux.

Le document individuel de prise en charge et le contrat d'accueil s'articulent avec le projet pour l'enfant.

## Référence

Le travail de prise en charge éducatif au sein de l'établissement s'articule avec l'action du référent Utas où est traitée la situation du jeune ; référent Utas qui est garant du « projet de l'enfant ».

Chaque éducateur au foyer de l'enfance assure la référence de plusieurs jeunes, et est donc garant de leurs projets d'accompagnement individualisé défini en équipe pluridisciplinaire.

Il doit donc, sous la responsabilité du chef de service éducatif, poser les actions nécessaires à la concrétisation et l'évolution de ce projet.

En articulation avec le chef de service éducatif, le référent du jeune, au sein de l'institution tient constamment informé le référent Utas de l'évolution de la situation du jeune tout au cours de sa prise en charge.

## Accompagnement éducatif, accompagnement des apprentissages

L'éducateur veille à mettre en place la réponse adaptée, aux besoins des jeunes pris en charge à temps complet, en veillant à leur alimentation, leur sécurité, leur confort, leur habillement, leur santé, leur scolarité, leur ouverture relationnelle et sociale.

L'action de l'éducateur, au quotidien vise donc à favoriser les apprentissages du jeune, au niveau

- de l'hygiène (apprendre à se laver, à entretenir son espace personnel, à ranger ses vêtements),
- de l'alimentation (apprendre le plaisir de manger, la convivialité pendant les repas),
- des rythmes de vie (heure de lever/coucher/sommeil),
- de l'éveil (apprendre à se construire par le biais d'activités ludiques, de loisirs, apprendre à prendre confiance en soi).

L'éducateur veille donc à stimuler les capacités du jeune, en l'accompagnant dans son quotidien, en articulant son action avec la maîtresse de maison.

Sur le plan de la gestion de l'argent (argent de poche et allocation habillement), l'éducateur en articulation avec la maîtresse de maison accompagne le jeune en l'aidant à prendre connaissance de la réalité budgétaire, de la réalité de ses besoins en matière d'habillement, en les adaptant à ses goûts.

L'éducateur est garant de mettre en sécurité l'argent que le jeune reçoit (coffre) et doit justifier de la tenue des comptes en gardant à disposition les tickets et facture d'achats réalisés.

Pour ce qui concerne l'argent de poche, l'éducateur est chargé de l'accompagnement du jeune dans la réflexion de l'utilisation de son argent pour expérimenter les conséquences de ses choix.

L'éducateur se réfère au projet d'établissement et au règlement intérieur pour soutenir son action éducative et donner aux jeunes les repères structurants nécessaires. Il veille au respect du matériel et du mobilier. Il a la responsabilité de la réponse éducative vis-à-vis d'un jeune ayant dégradé volontairement, en vue d'une réparation faisant sens pour lui. (Après information du chef de service des dégradations, il consigne les réparations à exécuter sur le cahier dédié, à destination du service entretien).

En cas de transgression, l'éducateur a la responsabilité d'avertir le chef de service ou le cadre d'astreinte des fugues, de faire la déclaration aux services de police concernés suivant le protocole en vigueur.

Au quotidien, si l'éducateur constate que le jeune a de la fièvre, a mal, il averti le chef de service ou la personne d'astreinte, prend rendez-vous ou appelle le SAMU.

L'éducateur assure le suivi médical (rendez-vous, consigne, etc.).

En concertation avec le chef de service, il informe les parents du suivi médical.

## Accompagnement relationnel

Dès l'accueil, par le biais d'une mobilisation au quotidien, l'éducateur - qui doit avoir connaissance de l'histoire du jeune et des motifs de son orientation au foyer de l'enfance, pour adapter ses interventions - établit un lien relationnel qui va permettre de restaurer chez le jeune un sentiment de confiance, de sécurité indispensable à une évolution affective et relationnelle.

Les échanges au quotidien permettent à l'éducateur d'observer ses capacités, sa manière d'être en lien, ses investissements avec l'équipe, avec l'extérieur (scolarité, stage, apprentissages) et avec sa famille.

L'éducateur favorise donc les échanges individuels, et de groupe pour faire émerger la parole du jeune, pour que puisse être entendu, ce qui fait crise et souffrance en lui, ses difficultés s'originant dans le relationnel familial : chaque enfant étant investi par sa famille de manière singulière.

L'observation et la prise en charge du jeune ne peut être dissociée de ses comportements relationnels avec sa famille.

Il devra donc être écouté, observé, mis en sens ce qui dysfonctionne, ce qui fait souffrance dans l'interrelation parent/enfant.

Ses comportements, ses atteintes physiques, psychiques, morales sont parlées avec lui et en parallèle avec l'équipe pluridisciplinaire pour une réponse relationnelle adaptée.

Cet accompagnement pluridisciplinaire est de nature à favoriser la parole du jeune qui peut alors aborder son vécu dans un cadre sécurisant amenant parfois des dévoilements qui doivent faire l'objet de signalement par l'équipe éducative.

Dans le cadre de la prise en charge du jeune, l'éducateur est en relation avec toute personne intervenant dans la vie du jeune (enseignants, médecins, famille, connaissances).

Ce lien établi avec l'extérieur doit faire l'objet d'une transmission au chef de service et à l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire sous les formes existantes (fiche information, etc.).

Ce lien doit être pensé en fonction du travail pluridisciplinaire et s'inscrire dans le projet individualisé défini. L'éducateur encadre le lien parents/jeune lorsque ce dernier n'a pas de frère et sœur, pris en charge par l'ASE lorsque le jeune a des frères et sœurs confiés à l'ASE, l'accompagnement du lien entre membres d'une fratrie est à la charge du référent Utas.

## Le travail d'équipe

En vue d'une prise en charge cohérente entre tous les intervenants de l'institution, l'éducateur élabore donc, son intervention dans le cadre du travail d'équipe pluridisciplinaire (mise en commun des observations, des questionnements des professionnels avant élaboration, mise en sens et définition d'une action unifiée autour du jeune).

Le travail d'équipe pluridisciplinaire (réunions d'équipe : éducateur, chef de service éducatif, psychologue, maîtresse(s) de maison auxquels peut être associé le directeur) permet également à l'éducateur de clarifier sa relation à l'usager de prendre du recul et situer sa réponse relationnelle en fonction des difficultés repérées et des besoins définis.

C'est dans le cadre de ce travail pluridisciplinaire qu'au vu de la souffrance du jeune (en lien avec une histoire difficile) qu'il peut être élaboré une proposition d'orientation sur l'extérieur pour un accompagnement psychologique ou rééducatif.

### Les écrits, les synthèses, les audiences

Chaque éducateur de l'équipe consigne ses observations par écrit pour une mise en commun des observations.

L'éducateur a la responsabilité de rédiger dans les délais impartis les rapports d'observation pour les situations dont il assure la référence en lien avec les autres membres de l'équipe afin que l'écrit reflète la position commune.

L'éducateur participe aux synthèses et aux audiences concernant les jeunes dont il a la référence, en présence de son chef de service.

Lors des synthèses, il est alors porteur du positionnement institutionnel vis-à-vis du jeune.

Lors des audiences, il est alors porteur du projet arrêté dans le cadre de l'Utas concernée.

### Expression des usagers

Il organise des réunions de groupe d'usagers pour favoriser leurs droits à l'expression, pour débattre de sujets communs, pour aborder les difficultés collectives, en vue d'une régulation des tensions du groupe, pour impulser une dynamique démocratique.

### Animation

Il a la responsabilité de la gestion de la fraction du budget éducatif mis à sa disposition pour organiser des loisirs, dans l'optique d'une ouverture relationnelle et sociale des jeunes accueillis.

### Lien hiérarchique

Chef de service

### Liens fonctionnels

L'ensemble des personnels

### Liens externes

- Référents Utas
- Partenaires institutionnels (CHMY : service de pédiatrie, de pédopsychiatrie, CSAPA, CIO, éducation nationale, police, gendarmerie, associations culturelles sportives, justice, auxiliaires de justice, etc.)

### Compétences requises

- Diplôme d'état (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants)
- Connaissances de la législation en matière de protection de l'enfance
- Connaissances législatives relatives à l'autorité parentale, la filiation, le droit relatif aux mineurs étrangers, le droit des usagers
- Bonnes connaissances du développement de l'enfant, des systèmes relationnels maltraitants
- Capacité à développer des actions éducatives
- Capacité d'écoute, d'élaboration, de travail en équipe
- Goût pour la formation
- Sens du service public